

MULTIPRÉVENTION est un organisme formateur agréé par la Commission des partenaires du marché du travail. Nos formations sont admissibles dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Une attestation est remise à chaque participant.

COÛT

Formations en entreprise :

Groupes de 5 à 15 participants maximum.
Pour les groupes de plus de 15 participants, des frais de 50\$ par participant s'applique.

Prix de groupe :

Voir les formations au catalogue.

| | Secteur | Hors-secteur connexe* | Hors-secteur |
|-----------------------------|---------|-----------------------|--------------|
| Frais de déplacement | Aucun | En sus | En sus |

* Entreprises dont l'une de ses filiales est membre de MultiPrévention.

Formation en séance publique :

| | Secteur | Hors-secteur connexe* | Hors-secteur |
|--------------|---------|-----------------------|--------------|
| Frais | 45 \$ | 90 \$ | 90 \$ |

* Entreprises dont l'une de ses filiales est membre de MultiPrévention.

FACTURATION

Suite à la formation, les attestations et la facture sont envoyées par la poste. Les taxes sont en sus.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REPORT

Pour les formations en entreprise

Une entreprise qui annule sans préavis suffisant (habituellement 48 heures pour éviter le déplacement et les frais afférents) et sans motif raisonnable sera facturée à raison de 300 \$ par demi-journée de travail perdue par le conseiller. Cette politique s'applique même si la formation est offerte gracieusement.

Pour les formations en session publique

Un préavis de 48 heures est exigé pour annuler sans frais une inscription en séance publique. La substitution de participants est acceptée en tout temps. Une entreprise qui n'a pas donné de préavis et que le participant ne se présente pas sera facturée pour le montant complet.

POUR INFORMATIONS OU INSCRIPTION
multiprevention.org ou 450 442-7763